

BARÈME HONORAIRES DE GESTION

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)

- Honoraires de bases forfaitaires par lot : 5% HT + TVA taux légal en vigueur , du montant des sommes , effets ou valeurs encaissées pour le compte du mandant.
- Place de stationnement forfait par lot à 7% HT + TVA taux légal en vigueur, du montant des sommes, effets ou valeurs encaissées pour le compte du mandant.

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES par lot (à la charge du propriétaire)

- Suivi des travaux hors entretien courant : 3,00 % HT sur le HT
- Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...) : 150,00 € HT
- Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant à la charge de chaque partie : 50,00 € HT
- Frais d'établissement d'attestation CAF : 5,00 € HT
- Frais d'état des lieux de sortie forfait à 180,00 € HT pour tous biens inférieurs à 70 m²;
au-delà : 2,5 €/ m²/ HT
- Commande des diagnostics obligatoires et suivi : 25 € HT
- Représentation du Mandant, gestion des sinistres, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc. : 100,00 € HT/heure
- Aide à la déclaration des revenus fonciers, forfait lots isolés : 120,00 € HT